OBAPAO

Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

« Les pays d'Afrique de l'Ouest améliorent
la conservation de la biodiversité à long terme
et l'utilisation durable des ressources naturelles ».

BIOPAMA

UICN

Commission Européenne

OBAPAO

Observatoire pour la Biodiversité
et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

Contexte

L'état des lieux de la biodiversité devient aussi inquiétant que les projections sur les changements climatiques et les interrogations sont nombreuses. **En effet, rien que pour l'Afrique, ce sont plus de la moitié des espèces d'oiseaux et de mammifères qui seront perdues d'ici 2100**, avetittit IPBES*. Cela montre combien il urge de faire figurer les questions relatives à la biodiversité au rang de priorités de recherche certes, mais aussi de gouvernance environnementale afin d'agir au plus vite.

A cet effet, l'instrument le plus indiqué reste l'observatoire, qui à travers des données et indicateurs peut nous renseigner sur l'état de la santé de la biodiversité, mais également la portée des stratégies et politiques de gestion et conservation, ainsi que les rôles des différents acteurs.

Dans cette optique, l'Afrique de l'Ouest vient de se doter d'un observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées (OBAPAO) sous la coordination de l'UICN. L'OBAPAO est une des actions phares du programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées (BIOPAMA), une initiative de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique financée par l'Union européenne.

*IPBES : https://www.ipbes.net/

1. Vision de OBAPAO

La vision de l'OBAPAO est que : « **Les pays d'Afrique de l'Ouest améliorent la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles** ». Autrement dit, à l'horizon 2030, la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest est mieux connue, suivie régulièrement et ses services écosystémiques profitent durablement aux générations actuelles et futures.

2. Objectifs

L'objectif général de l'OBAPAO consiste à : « Améliorer sur le long terme le maintien de la biodiversité en Afrique de l'Ouest, en encourageant l'utilisation des meilleures connaissances et données scientifiques, et en développant les capacités pour soutenir les politiques et la prise de décision sur les sujets relatifs à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des aires protégées. »

Pour atteindre cet objectif global, cinq (05) objectifs spécifiques (OS) ont été assignés et ils se déclinent ainsi :

- **(OS1)** mettre en place un observatoire pour promouvoir la gestion durable de la biodiversité et des aires protégées en facilitant l'accès et l'utilisation des données, des informations et des produits issus des analyses au profit de tous les acteurs (décideurs, techniciens, privés, communautés, etc.) ;
- **(OS2)** développer les capacités humaines, techniques et scientifiques des institutions nationales et régionales en matière d'utilisation des produits et services issus de l'observatoire pour faciliter le suivi et le maintien de la biodiversité et des aires protégées ;
- **(OS3)** promouvoir et soutenir un cadre de collaboration sud-sud et nord-sud d'échanges de connaissances et d'expertises, pour l'accès libre aux produits et services et technologies à travers la capitalisation des résultats de l'intervention dans une perspective de durabilité ;
- **(0S4)** produire et faciliter l'offre de données et d'informations pertinentes pour aider à une meilleure planification et prise de décision en contribuant de manière efficace à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et régionales, des AME et à la réalisation des ODD (Agenda 2030 des NU* et Agenda 2063 de l'UA*) ;
- **(OS5)** mettre à disposition les ressources et équipements nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

3. Consortium

La mise en place de l'observatoire OBAPAO est à la charge du consortium qui en est l'hôte technique. Il regroupe :

- le Centre de Suivi Ecologique (CSE),
- le Réseau des Aires Marines Protég ées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO),
- le *Regional Marine Centre* (RMC) de l'Université du Ghana,
- le Centre Régional Agryhmet (CRA).

* : NU, Nations Unies ; *UA, Union Africaine

4. Hôte institutionnel

L'observatoire régional est hébergé institutionnellement par l'UEMOA et coordonné par le consortium technique composé des quatre (4) membres mentionnés plus haut, sous le leadership et la coordination du Centre de Suivi Écologique (CSE). L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) est l'hôte institutionnel de l'OBAPAO, en tant que dépositaire de la politique environnementale de la sous-région.

5. Opérationnalisation de OBAPAO

Dans un souci d'opérationnalisation de OBAPAO, les dispositions suivantes ont été prises par les membres du consortium :

1- les activités sont réparties en cinq (05) composantes (Figure 1), à savoir :

a. Composante 1 : **Système Régional d'Information de Référence (RRIS)**
b. Composante 2 : M**ise en Réseau et Renforcement de capacités**
c. Composante 3 : **Production d'Informations et de Connaissances**
d. Composante 4 : **Plaidoyer et Amélioration de la Gouvernance**
e. Composante 5 : **Communication et Visibilité**

2- chaque composante est animée par un binôme composé d'institutions membres du consortium (Figure 1) ;

3- la communication étant transversale, tous les membres du consortium sont amenés à y contribuer; d'ailleurs, l'UICN a mis à disposition du consortium une consultante qui va accompagner la visibilité du projet (Figure 1) ;

4- le CSE, en sa qualité de Leader du consortium, est chargé du reporting à l'UICN, qui à son tour va rapporter à l'Union Européenne (UE ; Figure 1) ;

5- l'Assistance technique dont va bénéficier le consortium, est mise à disposition par le CCR (JRC), UNEP-WCMC et l'IUCN (Figure 1) ;

6- les bénéficiaires de l'Observatoire sont principalement les 16 États de l'Afrique de l'Ouest, et les deux institutions d'intégration régionale, à savoir l'UEMOA et la CEDEAO (figure 1). Les points focaux des pays assurent le lien avec le consortium. Ils appuient la coordination des activités à l'échelle nationale, notamment la collecte, l'analyse et la transmission de données et autres informations pertinentes sur la biodiversité ; particulièrement les évaluations basées sur l'outil IMET ;

7- une dynamique partenariale va également s'opérer en capitalisant toutes les initiatives en cours (PAPBio, WACA, MOLOA, MANGROVES, etc.) avec aussi bien l'IUCN et que d'autres institutions dont les actions viennent en complément et synergie avec OBAPAO. Ainsi, l'Observatoire va créer des passerelles avec toutes ces initiatives en cours et à venir (figure 1) ; cela contribue également à la durabilité de OBAPAO.

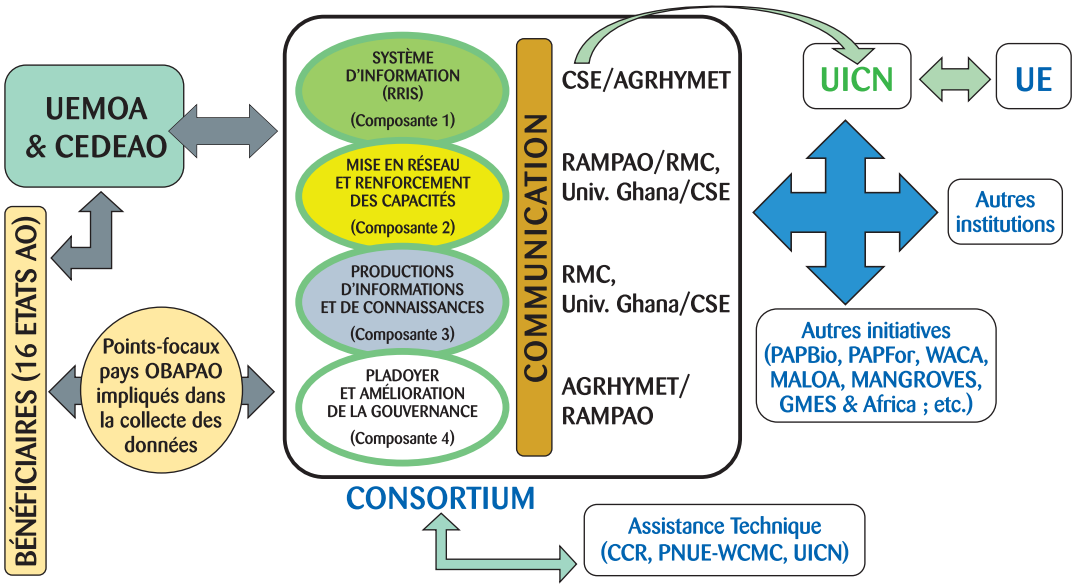

Figure 1 : Structure organisationnelle de l'Observatoire pour la Biodiversité et les Aires protégées en Afrique de l'ouest

6. Communication et visibilité

L'équipe communication de l'initiative a élaboré et pré validé la stratégie de communication qui s'inscrit dans la volonté d'accompagner l'OBAPAO à atteindre ses objectifs et de contribuer à sa visibilité afin d'asseoir une notoriété face à ses partenaires (réels et potentiels).

La déclinaison de cette stratégie à travers un plan d'action opérationnel permet une mise en œuvre programmée et progressive dans le temps, tenant compte des actions prioritaires et hiérarchisées. Le Plan de communication, issu de la stratégie, prend en considération l'évolution de cette initiative et son obligation de communiquer, convaincre, sensibiliser davantage et valoriser le partenariat qui est composé par :

- le Centre de Suivi Ecologique ;
- le Centre Régional AGRHYMET ;
- le Regional Marine Centre ;
- le Réseau Régional d'Aires Protégées en Afrique de l'ouest.

7. Bénéficiaires

Le programme BIOPAMA invite les représentants des agences nationales et ministères en charge des aires protégées des pays de l'UEMOA, des partenaires au développement, des ONG de conservation ainsi que des représentants des organisations internationales et multilatérales engagées dans la conservation en Afrique de l'Ouest à co-construire et mettre en œuvre l'observatoire pour la biodiversité et les aires protégées en Afrique de l'Ouest (Figure 2).

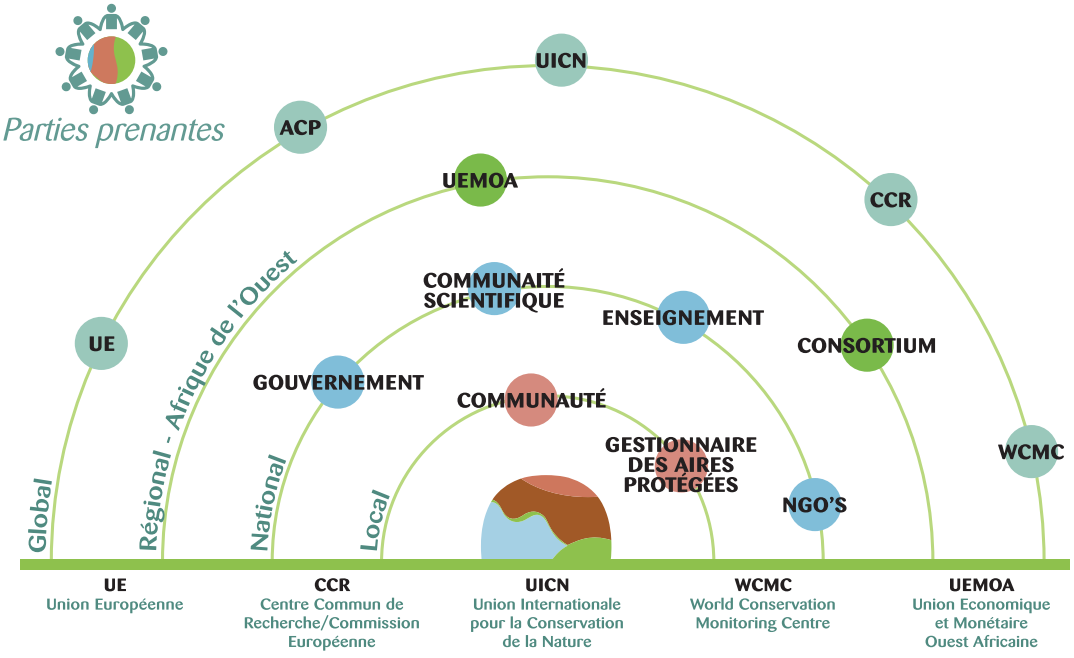

Figure 2 : Parties prenantes de OBAPAO

Les bénéficiaires de l'Observatoire sont (figure 3) : les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, à savoir les quinze (15) États de la CEDEAO, dont huit (08) appartiennent l'UEMOA, et la Mauritanie. Les deux institutions d'intégration régionale, à savoir l'UEMOA et la CEDEAO sont également bénéficiaires puisque les retombées de OBAPAO vont d'office contribuer à l'amélioration des politiques et stratégies de conservation de la biodiversité au niveau le plus élevé. D'ailleurs, il existe des passerelles de collaboration entre les deux institutions et l'UEMOA s'est vue confiée la mie en œuvre de la politique environnementale de la CEDEAO.

En outre, l'observatoire servira également de plateforme de données et d'informations pour les institutions de recherches régionales avec lesquelles des conventions de collaboration seront nouées. Il en est de même avec les partenaires techniques et financiers (bilatéraux et multilatéraux) pour une meilleure synergie et efficience des actions.

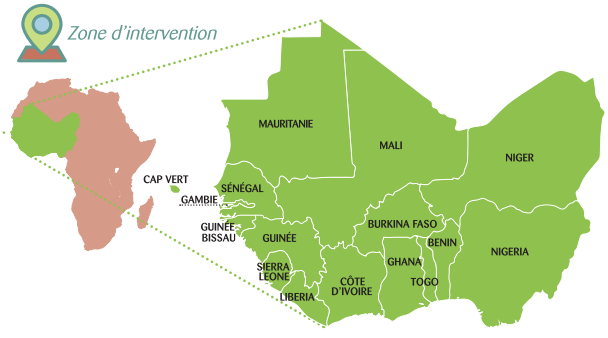

Figure 3 : Zone d'intervention de l'Observatoire

Des mécanismes souples et efficaces de collaboration seront ainsi privilégiés pour que chacune des parties prenantes ci-dessus puisse servir et se servir de l'Observatoire. Cela signifie alors que toute politique ou stratégie durable en relation avec cette préoccupation, accordera une place et une attention particulières au **développement des capacités**, incluant l'infrastructure et le dispositif de mesures, mais aussi les ressources humaines bien formées.

8. Développement du RRIS

Le « *Regional Reference Information System* » (RRIS), réceptacle principal des données et informations de l'observatoire, est une plateforme web basée sur des outils open-sources avec pour but d'analyser et de partager des informations sur la biodiversité et les aires protégées. Il constitue l'une des principales composantes de l'observatoire.

Les objectifs du RRIS sont arrimés à ceux du programme BIOPAMA. Il s'agit principalement :

- de développer une plateforme de collecte, d'analyse et de visualisation de données et d'informations sur la biodiversité et les aires protégées ;
- partager les données et informations sur la biodiversité et les aires protégées ;
- renforcer les capacités de toutes les parties prenantes sur la collecte des données, l'analyse et la gestion des aires protégées ;
- disposer d'un outil d'aide à la décision intégrant les informations issues de l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées et accessibles à toutes les parties prenantes

Le RRIS est accessible à l'adresse www.obapao.org. Son utilisation ne nécessite pas un logiciel particulier. Seul un navigateur web suffit (Figure 4).

Figure 4 : Page d'accueil actuelle du RRIS

Les États ouest africains sont signataires des accords multilatéraux de l'environnement (AME), en plus, ils aspirent et s'emploient à une gouvernance équitable et la gestion efficace des aires protégées et de la biodiversité qui sont renforcées à travers une meilleure utilisation des informations dans la prise de décisions. Ainsi, le RRIS (*Regional Reference Information System*, Système d'Information de Référence régional) qui est la plateforme de services par excellence de l'OBAPAO, va jouer un rôle très important.

i) d'une part des données de qualité, adéquates et précises, collectées régulièrement avec rigueur scientifique ;

ii) et d'autre part de la maîtrise par tous les utilisateurs de cet outil.

Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

SIÈGE : CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE

Rue Léon Gontran Damas, Fann Résidence, Dakar B.P. : 15532 - Dakar
Tél. : +221 33 825 80 66 / +221 33 825 80 67 - Fax : +221 33 82581 68
E-mail : info@obapao.com - www.obapao.com